

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 214/04)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32235 (11/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	—	
Organe octroyant l'aide	Fondartigianato — Fondo Artigianato Formazione Via di Santa Croce in Gerusalemme, 63 00185 Roma Italia www.fondartigianato.it	
Titre de la mesure d'aide	Invito per la realizzazione di attività di formazione continua nell'ambito di processi di riorganizzazione e/o ristrutturazione di aziende in crisi	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	— Art. 118 della legge 19 dicembre 2000, n. 388 (G.U. n. 302 del 29 Dicembre 2000) — Art. 48 della legge 27 dicembre 2002, n° 289 (G.U. n. 305 del 31 Dicembre 2002) — Art. 1, comma 151, della legge 30 dicembre 2004, n° 311 (G.U. n. 306 del 31 Dicembre 2004) — Art. 13, comma 13, del decreto legge 14 marzo 2005, n° 35, convertito nella legge 14 maggio 2005, n° 80 (G.U. n. 111 del 14 Maggio 2005) — Delibera CDA del Fondo del 15 dicembre 2010	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2011—30.6.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.fondartigianato.it/inviti_formazione_1_2009.html

http://www.fondartigianato.it/documenti/2010/Proroga_Invito_1-2009-Delibera_15_dicembre_2010.doc

Cliccare sul banner in basso a sinistra della home page.

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32253 (11/X)	
État membre	Autriche	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	SALZBURG Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Amt der Salzburger Landesregierung, Abteilung Umweltschutz Postfach 527 5010 Salzburg www.salzburg.gv.at/umwelt	
Titre de la mesure d'aide	Umweltförderung im Land Salzburg	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Richtlinie des Landes Salzburg «Umweltförderung im Land Salzburg»	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	11.1.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	60 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	40 %	0 %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35 %	20 %
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 19)	35 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.salzburg.gv.at/umwelt>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32279 (11/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	GALICIA Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) http://www.igape.es/index.php?lang=es	
Titre de la mesure d'aide	Ayudas del Igape a los proyectos de consultoría externa dirigidos al análisis económico-financiero de las pequeñas y medianas empresas (Procedimiento IG175)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 17 de diciembre de 2010 (DOG nº 1, de 3 de enero) por la que se convocan para el ejercicio 2011, en régimen de concurrencia no competitiva y trámite anticipado de gasto, las ayudas del Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) a los proyectos de consultoría externa dirigidos al análisis económico-financiero de las pequeñas y medianas empresas. Resolución de 15 de abril de 2010 (DOG nº 76, de 23 de abril) por la que se da publicidad al acuerdo del Consejo de Dirección del Igape	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 194/2010	
Durée	4.1.2011—31.12.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,20 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://goo.gl/DPHUb>

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2010.nsf/FichaContenido/109CA?OpenDocument>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32280 (11/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	GALICIA Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) http://www.igape.es/index.php?lang=es	
Titre de la mesure d'aide	Ayudas del Igape para facilitar el análisis empresarial de las empresas gallegas cara al acceso al Mercado Alternativo Bursátil (MAB) (Procedimiento IG165)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 17 de diciembre de 2010 (DOG nº 5, de 10 de enero) por la que se convocan para el ejercicio 2011, en régimen de concurrencia competitiva y trámite anticipado de gasto, las ayudas del IGAPE para facilitar el análisis empresarial de las empresas gallegas cara al acceso al mercado alternativo bursátil (MAB). Resolución de 11 de mayo de 2010 (DOG nº 96, de 24 de mayo) por la que se da publicidad al acuerdo del Consejo de Dirección del IGAPE, que aprueba las bases reguladoras de las ayudas	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 252/2010	
Durée	28.2.2011—31.12.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,30 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://goo.gl/ou64b>

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2010.nsf/FichaContenido/179BA?OpenDocument>